PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUEBACH DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Sous la Présidence de Monsieur Gilles SCHILLINGER, Maire,

<u>Présents</u>: M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - Mme Brigitte OSTERTAG - M. Luc RIEFFEL - Mme Priscille BAKAJ - M. Benoît RINGENBACH - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND

Absents excusés et non représentés :

M. Jean-Baptiste IDCZAK

Mme Brigitte ESTERMANN

Absent non excusé: /

Ont donné procuration :

Mme Aurélie LHOMMÉ à M. Aurélien MEROT

Avant d'ouvrir l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

Travaux : Plaine sportive rue de Landser - plantations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord

Ordre du jour:

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024
- 3. Finances
 - 3.1. Société Protectrice des Animaux de Mulhouse-Haute Alsace : Contrat fourrière 2025 -2027
 - 3.2. Régularisation foncière : Acquisition de la parcelle cadastrée section 6 n° 119
 - 3.3. Régularisation foncière : Acquisition de la parcelle cadastrée section 6 n° 121
- 4. Personnel Communal : Participation financière à la protection sociale complémentaire en risque « santé » à des contrats labellisés
- 5. Travaux : Plaine sportive rue de Landser plantations
- 6. Divers
 - 6.1. Informations et communications

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

nomme Madame Caroline MULLER secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2024

Le procès-verbal du 12 septembre 2024, expédié à tous les membres, ne soulevant aucune objection est approuvé à l'unanimité des membres présents et est signé séance tenante par la Secrétaire de séance et Monsieur le Maire.

3. Finances

3.1. <u>Société Protectrice des Animaux de Mulhouse-Haute Alsace : Contrat fourrière 2025-</u> 2027

Monsieur le Maire indique que le contrat fourrière triennal avec la Société Protectrice des Animaux de Mulhouse – Haute Alsace arrive à échéance cette fin d'année.

Les prestations comprises dans le contrat sont :

- la capture,
- le ramassage,
- le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique,
- le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique.

Il précise que le coût de la prestation pour la mission fourrière et le ramassage des animaux morts ou dangereux sera de :

- 1,10 € par habitant pour l'année 2025,
- 1,15 € par habitant pour l'année 2026,
- 1,20 € par habitant pour l'année 2027.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Fourrière de la Société Protectrice des Animaux de Mulhouse – Haute Alsace et tous les documents y afférents.

3.2. Régularisation foncière : Acquisition de la parcelle cadastrée section 6 n° 119

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation d'acquisition foncière d'une partie de l'emprise de la rue du Frohberg.

En effet, cette parcelle appartient, à ce jour aux héritiers de Mme Marie-Antoinette FISCHER, veuve de Monsieur André Albert JUND.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition (régularisation) pour deux euros (2 €), de la parcelle cadastrée section 6 n° 119 d'une surface de 28m²,
- dit que les frais afférents à cet acte seront supportés par la commune,
- décide de transférer les parcelles dans le domaine public communal,
- **charge** la SCP Pierre-Yves THUET et Capucine HERZOG, Notaires associés à Mulhouse, d'établir l'acte notarié,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

3.3. Régularisation foncière : Acquisition de la parcelle cadastrée section 6 n° 121

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation d'acquisition foncière d'une partie de l'emprise de la rue du Frohberg.

En effet, cette parcelle appartient, à ce jour à M. Joseph WEISSGERBER, M. Yann David WEISSGERBER, à M. Lionel Sébastien WEISSGERBER, à Mme Nadine Violette ARM, à M. Richard Eugène ARM, à Mme Réjane ARM et à M. Johann Charles ARM.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition (régularisation) pour deux euros (2 €), de la parcelle cadastrée section 6 n° 121 d'une surface de 19m²,
- dit que les frais afférents à cet acte seront supportés par la commune,
- décide de transférer les parcelles dans le domaine public communal,
- charge l'Etude des Maîtres Éric TINCHANT et Isabelle TINCHANT-MERLI, Notaires associés à Rixheim, d'établir l'acte notarié,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

4. <u>Personnel Communal : Participation financière à la protection sociale complémentaire en</u> risque « santé » à des contrats labellisés

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de la séance du 12 septembre dernier, avait demandé un complément d'information sur la possibilité de modulation de la participation financière à la protection sociale complémentaire en risque « santé » à des contrats labellisés.

Après en avoir pris connaissance,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique articles L827-7 et L827-8 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le débat d'orientation portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 29/08/2024;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide:

<u>Article 1</u>: d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit à un contrat ou règlement auquel un label a été délivré, à compter du 1^{er} novembre 2024.

<u>Article 2</u>: de fixer le montant de participation pour le risque « santé », dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 40€ par mois.

<u>Article 3</u>: d'indexer le montant de participation financière pour le risque Prévoyance au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale, avec comme index de référence PMSS de novembre 2024.

<u>Article 4</u>: d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

5. Travaux : Plaine sportive rue de Landser - plantations

- M. Benoît RINGENBACH indique que pour finaliser les aménagements paysagers de la plaine sportive, il est proposé de faire des plantations, à savoir :
 - 1ère zone : l'habillage du grillage avec du lierre et les bosses du pumptrack,
 - 2^{ème} zone : à proximité du terrain multisport.

Un devis a été établi auprès de l'entreprise PHILO JARDIN pour un coût H.T. de 1 842,12 €

M. MEROT Aurélien indique qu'il faudra également remplacer les arbres de naissance qui sont morts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les travaux de plantation à la plaine sportive,
- **autorise** la dépense pour l'aménagement des 2 zones et pour le remplacement des arbres de naissance,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

6. Divers

6.1. Informations et communications

- Monsieur le Maire propose de faire l'inauguration de la plaine sportive quand les aménagements seront terminés.
- Monsieur Daniel BING
 - ✓ Remplacement des menuiseries de la mairie :

Coût des travaux H.T.

75 772,82 €

DETR

27 744,00 €

m2A Fonds climat

34 000,00 €

✓ Ecole : comme déjà indiqué, il y aura très certainement une fermeture de classe à la rentrée 2025. Il faudra s'interroger sur la possibilité de transférer la mairie dans le bâtiment de la maternelle.

Dans cette éventualité, il faut établir un cahier des charges des besoins de la mairie, ressortir la taille du bâtiment pour étudier la faisabilité.

✓ PLUi : certaines bases de calcul ne sont pas encore définies par l'état. Les réunions pour l'élaboration vont s'accentuer, il faudra que la commune soit représentée.

Mme Priscille BAKAJ souligne qu'il faut impérativement répondre au courriel du secrétariat sur l'historique et en partageant la réponse à l'ensemble des destinataires pour avoir la confirmation de la présence d'un élu lors des réunions.

- Monsieur Christophe SIX

- √ Régie de l'eau m2A : les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable sont toujours en cours.
- √ Réunion pour la présentation de l'actualisation de l'étude de sécurité s'est déroulée ce matin avec le bureau BEREST, les représentants de la CeA, le Maire et Jean-Marc JUND.
 - Des décisions doivent être prises rapidement si nous voulons réaliser des travaux en 2025, il est proposé plusieurs dates pour la présentation de l'étude.
 - Après discussion, cette dernière se déroulera le mardi 15 octobre à 19h00.
- ✓ SIVOM : une réunion de travail a été faite concernant le problème des eaux de ruissellement, la jonction entre la RD et le futur lotissement, la rue du Ziel.

- Madame Brigitte OSTERTAG

✓ Dimanche se tiendra le BRUEB'ART, tout le monde a été destinataire de l'invitation pour le vernissage

Elle souligne qu'elle regrette qu'on n'ait pas donné l'autorisation pour mettre les grands panneaux d'affichage.

Monsieur le Maire indique qu'il faut respecter le RLPI.

- Madame Priscille BAKAJ

✓ PLUi : elle souhaite savoir quand les spécificités de chaque commune (grange, réserves foncières, ...) vont être évoquées.

Il est précisé que la cadence des réunions va s'accélérée pour respecter le calendrier fixé par m2A et qu'il faudra s'organiser pour que la Commune de Bruebach soit systématiquement représentée.

Dans ce contexte, Mme Priscille BAKAJ demande qu'une feuille de route soit définie. Le point pourra être discuté lors du conseil réuni du 7 novembre prochain.

✓ Chemin rural entre Bruebach et Zimmersheim: elle souligne que son état est déplorable: les nids de poule, les accotements qui ne tiennent pas et l'eau de pluie qui s'écoule sur le chemin par manque d'entretien des fossés.

Il faut établir des devis pour la remise en état de ce dernier pour la préparation du budget 2025.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 31.

Conseil Municipal du 10 octobre 2024 Liste des délibérations

Les membres du Conseil Municipal ont adopté les délibérations suivantes :

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Caroline MULLER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

- 2. Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2024 Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.
- 3. Finances
 - 3.1. Société Protectrice des Animaux de Mulhouse-Haute Alsace : Contrat fourrière 2025-2027

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- 3.2. Régularisation foncière : Acquisition de la parcelle cadastrée section 6 n° 119 La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 3.3. Régularisation foncière : Acquisition de la parcelle cadastrée section 6 n° 121 La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 5. Personnel Communal : Participation financière à la protection sociale complémentaire en risque « santé » à des contrats labellisés La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 6. Travaux : Plaine sportive rue de Landser plantations La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

QUESTIONS DIVERSES

Le Procès-verbal est approuvé le 14 novembre 2024 par :

La Secrétaire de séance, Caroline MULLER Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

P.V. mis en ligne le 19 novembre 2024 sur le site internet de la Commune de Bruebach : Bruebach.fr